



LE JÉSUS DE LA CRÈCHE

Quand on a grandi en Provence, la crèche est un souvenir qui vous relie à l'enfance. La balade en forêt pour aller chercher la mousse et la dresser sur la cheminée. La sortie au marché pour acheter de nouveaux santons, bien dessinés, par les artisans les plus doués. Le puisatier, le meunier avec son sac de farine sur le dos, le couple de petits vieux qui s'aiment sous une ombrelle rouge... Jésus, Marie, Joseph, l'âne et le bœuf, étaient déjà inclus, pour le même prix, dans l'étable préfabriquée. Les Rois mages m'ont toujours paru plus flamboyants. A chacun ses goûts et sa scène originelle. Mais qui voudrait de Philippe de Villiers, de Robert Ménard ou de Laurent Wauquiez parmi ses santons ?

Voilà trois héritiers de la droite cléricale capables de mettre leurs armures de croisés de la laïcité quand il s'agit de Mahomet tout en ferraillant contre elle dès qu'il s'agit de Jésus. Le premier se vante d'avoir installé une immense scène de la Nativité dans le hall du conseil général de Vendée, où elle trône chaque année depuis vingt-deux ans. La Libre pensée a fini par porter plainte. Elle a obtenu gain de cause en 2014. Le tribunal administratif de Nantes ayant sagement rappelé l'article 28 de la loi de 1905. Elle interdit formellement « d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ».

Philippe de Villiers s'est dit « outré » par cette décision « totalitaire », relevant, selon lui, « d'un laïcisme mortifère ». La presse conservatrice et de nombreux sites nationalistes sont montés au créneau. Le FN, si prompt à parler à tort et à travers de laïcité, y a vu un déni de la « culture française ». Et Robert Ménard s'est empressé de désobéir à la loi en installant une crèche dans sa mairie fraîchement conquise.

A l'image des écoles publiques, ces maisons communes des citoyens doivent pourtant être protégées des particularismes religieux. Même aux Etats-Unis, la Cour suprême interdirait une telle atteinte au « mur de séparation ». En France, les mêmes peuvent vouloir exhiber Jésus en mairie... Des tribunaux, parfois, les suivent. En 2015, revirement. La cour d'appel administrative

de Nantes décide d'« annuler » la première décision et d'autoriser la crèche. A Melun, un autre tribunal estime que ces installations religieuses violent la neutralité. C'est pour y voir clair que La Libre pensée a décidé de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat.

Sa décision est habile, mais sujette à interprétation. Le conseil recommande de tenir compte du contexte pour déterminer si une crèche correspond « au caractère

festif des installations liées aux fêtes de fin d'année » ou « si elle constitue un acte de prosélytisme ou de revendication d'une opinion religieuse ».

En clair, il n'est pas interdit d'installer des crèches reproduisant des scènes paysannes ou les métiers de Provence. Mais une scène de la Nativité, avec Jésus, peut-elle être perçue comme autre chose qu'un acte de prosélytisme religieux ?

Demandez à Laurent Wauquiez, qui s'est précipité pour profiter de la brèche et installer une crèche de 14 m² dans le hall d'entrée de l'hôtel de région d'Auvergne-Rhône-Alpes. A le voir poser fièrement devant son installation, on se dit qu'il a toujours rêvé d'être élu santon ou Jésus de la crèche. Un vrai léchage de bottes cléricales.

Ces bondieuseries politiciennes prêteraient à sourire si elles ne mettaient pas en péril la pédagogie nécessaire de la laïcité pour tous.

Ceux qui tolèrent ce genre d'accommodements doivent y réfléchir à deux fois. Une fois la boîte de Pandore ouverte, la laïcité à géométrie variable peut vite s'emballer. En matière d'égalité des religions, il n'existe que deux chemins : la séparation ou le chaos. Soit vous veillez à n'en privilégier aucune, soit vous en favorisez une et c'est la foire aux dérogations.

Comment interdire le voile à l'école si on tolère Jésus en mairie ? Après Jésus pour Noël, les mairies vont-elles vendre des moutons pour l'Aïd, construire des cabanes pour Souccot ou organiser des tours du silence parsies pour les avis de décès ? Cette communauté doit exposer ses cadavres en attendant que les vautours les dévorent. Un patrimoine culturel trop souvent ignoré. A qui le tour ? C'est le problème des accommodements. On sait quand ça commence. Jamais où ça s'arrête. ■



BONDIEUSERIES POLITIENNES

Laurent Wauquiez, très fier de l'installation d'une crèche de 14 m² dans le hall d'entrée de l'hôtel de région d'Auvergne-Rhône-Alpes. Comment interdire le voile à l'école si on tolère Jésus en mairie ?